

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE KAMOURASKA

MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA



AVIS PUBLIC

- 1- **Qu'**une demande de démolition a été faite conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles 2023-04 pour l'immeuble suivant;

Cadastre 4 008 066, 165 avenue Morel (derrière la résidence)

- 2- **Qu'**une consultation publique portant sur cette demande de démolition d'immeuble aura lieu le mercredi 31 juillet 2024 à 19h, à la salle communautaire. Lors de cette rencontre, le comité entendra toute personne intéressée sur ladite demande;
- 3- **Que** toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit faire connaître par écrit son opposition motivée à la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité à l'adresse ci-dessous, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou de l'affichage sur l'immeuble concerné, soit avant le 30 juillet 2024;
- 4- **Que** toute personne qui souhaite acquérir l'immeuble pour en conserver le caractère patrimonial ou le caractère locatif peut, tant que le comité n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit auprès de la directrice générale et greffière-trésorière pour demander un délai afin d'entreprendre ou de poursuivre les démarches en vue d'acquérir l'immeuble;

Donné à Kamouraska le 16 juillet 2024

Mychelle Lévesque Dir.gén. greff. très. par Gabrielle Bédard

mychelle.levesque@kamouraska.ca

67, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0R 1M0